

influence de la situation italienne sur le comportement du saint-siège

Le pape est l'évêque de Rome, et Rome est en Italie : il est évident que ce fait conditionne le comportement du Saint-Siège. Le nier ou prétendre qu'il puisse en être autrement est chimérique ; le reconnaître franchement permet d'instaurer une critique constructive de la façon dont jouent ces conditionnements. Les difficultés naissent de l'articulation entre le primat sur l'Eglise « catholique » (ce qui veut dire, rappelons-le, « universelle ») et l'insertion plus immédiate dans la situation politique et religieuse italienne. Cette dernière conduit souvent à aligner les Eglises du monde entier sur une conjoncture très particulière, sans signification spéciale, ni en droit ni en fait, pour l'ensemble de la chrétienté. Le danger est alors que l'universalité revendiquée par l'Eglise catholique soit défigurée en absolutisation d'un cas particulier, indûment sacralisé et imposé comme modèle uniforme. Le remède le meilleur paraît être la remise en honneur effective d'une ecclésiologie vraiment « communionnelle ».

La papauté, comme l'Eglise, a toujours connu et connaît des conditionnements et l'on ne peut envisager qu'elle n'en connaisse pas dans l'avenir. C'est la même condition d'incarnation qui exige que le christianisme s'insère dans l'histoire et que ses conditionnements en soient une mesure. Une Eglise dispensée de l'histoire, comme une papauté en dehors (ou au-dessus) de la vie ne peuvent pas et ne doivent pas exister.

une problématique réaliste

La problématique de la présente analyse, dont l'objet est l'influence de la situation italienne sur le comportement du Saint-Siège, se situe volontairement à l'intérieur de la condition d'incarnation et d'histoire dont je viens de parler. Le rêve d'une papauté pour ainsi dire « aseptisée » est totalement étranger à l'exposé que je vais faire. Je pense même que ce rêve a toujours été cause de mystification, dans la mesure où seule une

giuseppe alberigo

conception humblement réaliste, et par là historique, du Saint-Siège permet d'affronter en termes concrets la dimension « charnelle » qui ne peut être éliminée des personnes et des institutions qui le composent, et, par conséquent des actes et des fonctions qu'il accomplit. A l'opposé, une conception mystique ou angélique de la papauté, qui en fait une entité entre ciel et terre, ou encore une conception perfectionniste qui prétendrait la placer au-dessus du concret de la vie de l'Eglise et de la réalité sociale dans laquelle elle se situe, constituent les prémisses conduisant à accepter et à justifier, par leur sacralisation, toute compromission et tout conditionnement.

Il devrait être clair que ces observations ne visent pas à justifier à l'avance toute attitude du Saint-Siège, mais au contraire à poser la problématique en termes concrets d'historicité, pour qu'il soit possible de sortir de la considération abstraite et impersonnelle d'un « devoir être ». Maintenant, au contraire, j'entend proposer quelques éléments pour une évaluation des conditionnements (italiens) influençant la papauté, en évitant aussi bien les regrets moralisants que les justifications a priori.

I

bilan de la situation historique

Depuis des siècles, se trouve ouvert le débat sur le rapport entre la papauté et l'Italie. De Machiavel à Sarpi et tant d'autres, on a dénoncé le conditionnement qui pèserait sur l'Italie à cause de la présence à Rome du Saint-Siège. D'un point de vue opposé, le courant « guelfe » — qu'il suffise de citer V. Gioberti — a soutenu qu'il existe une intime connexion entre le « génie chrétien » et le « génie italien », et de ce fait « *les Italiens sont les lévites de la Chrétienté, ayant été choisis par la Providence pour avoir parmi eux le Pontificat* »¹.

romanité et universalisme

D'un point de vue ecclésiastique, la « romanité » du catholicisme constitue un élément multiséculaire, allant du lien de l'Eglise romaine avec

1. V. GIOBERTI, *Del primato morale e civile degli Italiani*. II, Napoli, 1848, p. 26. Egalement, dans l'ouvrage *Del rinnovamento civile d'Italia* on trouve des accents analogues : « Le génie chrétien et le génie italien sont intimement liés... La nation correspond à la religion, toutes deux s'unissent, se compénètrent, se mêlent ensemble... » (III, Bari, 1968, p. 209).

les apôtres Pierre et Paul à la constitution autour de Rome d'un domaine temporel avec le pontife comme souverain, jusqu'à la survivance en ce siècle d'un pouvoir temporel indirect (« néo-temporalisme ») qui lie plus activement encore la papauté et l'Italie. Enfin, on ne peut pas ne pas rappeler le courant théologique selon lequel l'Eglise catholique aurait parmi ses caractéristiques essentielles — tout comme la sainteté, l'apostolicité et l'unité — également la « romanité ». Ce courant avait trouvé écho dans l'encyclique de Pie XII *Mystici corporis* de 1943, mais, dans la suite, n'a pas été pris en considération par le concile Vatican II². D'autre part, il faut encore rappeler que le même pontife s'était engagé, aussitôt après, à soutenir la supranationalité de l'Eglise, affirmant que « dans les longues périodes pendant lesquelles, par disposition de la Providence, la nation italienne, plus que les autres, a donné à l'Eglise son chef et de nombreux collaborateurs au gouvernement central du Saint-Siège, l'Eglise dans son ensemble a toujours conservé intact son caractère supranational »³.

C'est encore Pie XII qui a mis en route l'internationalisation du collège des cardinaux, comme conforme à la nouvelle conscience du caractère international de l'Eglise. Paul VI a repris et développé cette orientation en l'appliquant surtout à la curie romaine.

Ces rappels sommaires montrent comment le problème d'un rapport *sui generis* entre l'Italie et le centre de l'Eglise catholique est posé depuis des siècles et comment deux des derniers papes ont prêté attention aux questions qui résultent de ce rapport et à l'inquiétude suscitée dans l'Eglise par l'impression d'une intensification anormale du rapport lui-même. Pour communiquer une analyse approfondie de cette situation, il faut pourtant abandonner le plan de l'insatisfaction globale et exprimer clairement les différentes composantes du phénomène⁴.

2. L'encyclique de Pie XII affirmait : « Vera ecclesia quæ sancta, catholica, apostolica, romana ecclesia est » (*Acta Apostolicæ Sedis* 35 (1943), p. 199), alors que la constitution conciliaire *Lumen gentium* se contente d'affirmer que l'Eglise du Christ « subsistit in ecclesia catholica » (n. 8), laissant donc tomber l'identité absolue entre l'Eglise du Christ et l'Eglise catholique, ainsi que la qualification de celle-ci comme « romaine ».

3. Radio-message de Noël, dans *Discorsi e radiomessaggi di S. S. Pio XII*, 7, Milano, 1955, pp. 306-310.

4. L'analyse théologique de H. URS von BALTHASAR, *Le complexe anti-romain*, Paris, 1976, contient des éléments suggestifs et pénétrants, mais fait passer indûment à des considérations de spiritualité.

conditionnement au niveau des personnes

Avant tout, il est utile de distinguer les différents niveaux auxquels se sont manifestés, au cours des dernières décennies, les conditionnements provenant du fait que le Saint-Siège est localisé en Italie. En premier lieu il faut évoquer le niveau des personnes : il concerne la personne du pape, qui est depuis des siècles un Italien ; mais aussi la personne des membres de la curie romaine, depuis les cardinaux jusqu'aux *minutanti* des congrégations. A ce propos, tandis qu'on rencontre une indéniable internationalisation (par dessus tout européenne et nord-américaine), surtout dans les échelons moyens et supérieurs, il n'est pas dépourvu d'intérêt d'observer que cette évolution n'a fait qu'effleurer le milieu diplomatique. En effet, selon l'*Annuaire pontifical* de 1977, sur 102 nonciatures pontificales, au moins 75 sont confiées à des Italiens, auxquels il faut ajouter 8 des 11 représentants du Saint-Siège auprès des organismes internationaux. Y a-t-il un retard « technique » ou s'agit-il d'une zone « franche » dans laquelle la désitalianisation peut se permettre d'avancer moins rapidement qu'ailleurs, en raison des délicates fonctions politiques et ecclésiastiques confiées aux nonces ?

Même l'internationalisation au sommet de la Secrétaire d'Etat, réalisée désormais depuis une dizaine d'années, ne semble pas fournir actuellement une réponse définitive à cette question, dans la mesure où il reste encore à établir quelle a été son efficacité réelle.

le saint-siège et la situation sociologique du catholicisme en Italie

Quant au niveau de la pratique, il semble important de rappeler comment les orientations du Saint-Siège se trouvent engluées dans le statut sociologique du christianisme en Italie. Je me réfère seulement, à titre d'exemple, d'une part à la position sociale du prêtre, d'autre part au manque à peu près total d'une dynamique œcuménique. Egalement, à un niveau proprement culturel, la localisation du Saint-Siège en Italie constitue l'une des causes principales de l'orientation européenne — et méditerranéenne — du catholicisme (« euro-centrisme »). Considérable aussi est le handicap dû au caractère marginal que représente en Italie la culture scientifique et technique, ce qui s'est souvent traduit par une surdité de la part du Saint-Siège aussi bien face aux progrès scientifiques les plus novateurs et révolutionnaires que par rapport aux modifications qu'ils entraînent dans le tissu socio-culturel. Tous ces conditionnements se trouvent véhiculés, évidemment de manière très importante, par la langue

italienne, qui constitue non seulement la langue d'échange dans la curie romaine, mais aussi et surtout la langue de base pour un très grand nombre de documents du magistère universel, ce qui comporte des conséquences très subtiles sur la confiance à donner aux textes latins officiels. Un autre facteur du conditionnement culturel, enfin, est fourni par les universités pontificales et la théologie « romaine » qui en découle ; mais c'est un sujet trop important pour ne pas requérir une analyse à part.

conditionnement politique : le « néo-temporalisme »

C'est au niveau politique qu'apparaissent les conditionnements les plus frappants, ceux que l'on perçoit et dénonce le plus fréquemment (et, par conséquent, finalement les moins insidieux ?). Pendant longtemps, entre 1870 et (au moins) 1929, la « question romaine », c'est à dire les conséquences de la fin du pouvoir temporel de la papauté sur l'Italie centrale, a influencé — directement ou indirectement — de très nombreuses attitudes et décisions du Saint-Siège. La création de la Cité du Vatican n'a pas mis fin à ces comportements qui, au contraire, se sont manifestés sous des formes plus raffinées au cours des dernières décennies, surtout après la Seconde Guerre mondiale, par la solidarité avec la politique du parti de la Démocratie chrétienne⁵. Toujours au niveau politique, l'existence en Italie du plus fort parti communiste de l'Occident a joué un rôle de premier plan dans la naissance des orientations de la papauté contemporaine face au marxisme.

Au niveau du quotidien, il est fait une place importante à la situation italienne dans les informations que le pape reçoit, à travers les personnes qu'il voit — surtout en dehors des audiences formelles, dans les préoccupations émotives du pape, dont l'intensité est habituellement déterminée par les facteurs inconscients les plus profonds de sa personnalité. En dernier lieu, il serait intéressant de vérifier au niveau fonctionnel les conditionnements italiens, en cherchant à identifier et à chiffrer dans les actes du Saint-Siège l'intervention d'éléments italiens. Il s'agit d'une recherche qui n'a pas encore été faite, qui apparaît difficile à réaliser et dont les résultats sont d'interprétation ambiguë. Un sondage sur les décisions prises par la congrégation du Saint-Office pour la période 1919-1974 permet seulement de dire avec certitude que, parallèlement à une nette diminution du nombre des décisions, à partir de 1960 on trouve une diminution encore plus marquée du pourcentage des décisions ayant

5. Cf. P. NICHOLS, *La politica del Vaticano*, Milano, 1969.

pour objet des causes italiennes ou se rapportant à des problèmes posés avec une particulière acuité en Italie⁶.

II

analyse de quelques cas typiques

Il me semble désormais possible de tenter une analyse en me penchant sur quelques cas à propos desquels il sera possible d'examiner dans le concret une influence italienne sur les actes du Saint-Siège. Je me référerai à des faits de ces dernières années, omettant, par conséquent, des épisodes retentissants, comme celui de l'influence italienne et romaine sur l'attitude de la papauté face à Martin Luther.

le modèle d'église reflété par le code de droit canonique (1917)

L'un des actes les plus importants de la papauté, dans la période contemporaine, fut certainement la promulgation, en 1917, du *Codex juris canonici* (Code de Droit canonique : ensemble des lois de l'Eglise) pour toute l'Eglise catholique latine. Il va de soi que l'importance d'une telle décision, à laquelle furent mêlés deux papes — Pie X et Benoît XV —, suppose l'implication de multiples causes. Il est vrai pourtant que le modèle concret d'Eglise auquel le législateur ecclésiastique s'est référé pour formuler la législation relative aux structures (diocèses, paroisses) et à la vie ordinaire de l'Eglise a été celui du catholicisme de l'Italie du Nord et du Centre des années situées entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Des recherches historiques en cours montreront le bien-fondé de cette affirmation. On peut dire qu'en dépendance de ce fait, le Code de Droit canonique a pu présenter un coefficient élevé de réalisme, mais en même temps il a véhiculé comme « type », pour l'Eglise

6. En subdivisant la période de 1919 à 1974 en autant de phases qu'il y a eu de responsables de la congrégation, on a obtenu le résultat dont voici le résumé :

1919-1929 (R. Merry del Val) : actes de la congrégation : 59 dont 22 pour l'Italie.

1930-1938 (D. Sbaretti) : actes de la congrégation : 61, dont 19 pour l'Italie.

1939-1950 (F. Marchetti Selvaggiani) : actes de la congrégation : 51, dont 18 pour l'Italie.

1951-1959 (G. Pizzardo) : actes de la congrégation : 49, dont 6 pour l'Italie.

1960-1967 (A. Ottaviani) : actes de la congrégation : 15, dont 1 pour l'Italie.

1967-1974 (F. Seper) : actes de la congrégation : 17, dont 1 (?) pour l'Italie.

universelle, une réalité bien localisée et non spécialement représentative de l'Eglise, même dans le cadre de cette période historique.

l'église et le communisme

Aux alentours des années 50, l'opinion publique a assisté à une radicalisation de l'opposition du catholicisme au communisme, contrairement à l'attitude beaucoup plus équilibrée du Conseil oecuménique des Eglises de Genève. Même dans ce cas, il faut se garder d'une simplification inacceptable des faits. On ne peut, en effet, sous-évaluer le poids de la guerre froide, de la division du monde en blocs opposés, de la politique anti-catholique fréquemment poursuivie dans les démocraties populaires des pays relevant de l'influence soviétique, des pressions, enfin, exercées par les Etats-Unis pour que le Saint-Siège prenne une attitude plus solidaire et alignée à l'égard de la politique nord-américaine. Reste cependant le fait que la décision de l'été 1949 de fulminer l'excommunication contre les communistes et leurs partisans, avec une détermination bien supérieure à celle manifestée contre le fascisme et le nazisme, ne peut pas s'expliquer parfaitement si l'on ne tient pas compte de la présence massive des communistes en Italie⁷.

En effet, le Parti communiste constituait alors en Italie l'unique alternative idéologique et politique à la suprématie de la Démocratie chrétienne, et ce fait a suggéré, peut-être inconsciemment, d'endiguer cette menace avec les instruments propres à l'ordre spirituel, sans qu'il apparût qu'ait été perçu adéquatement le saut qualitatif que supposait le passage d'une problématique politique propre à l'Italie à une décision doctrinale de valeur universelle. Ceci aide à comprendre quel est le noyau même du néo-temporalisme du Saint-Siège, dont l'épicentre, depuis ces trente dernières années, se trouve en Italie. Il s'agit, en effet, d'une attitude qui considère comme droit inaliénable de la papauté d'avoir à Rome, et par conséquent en Italie, des conditions politiques, institutionnelles et économiques tout à fait particulières. Selon ce point de vue, ce droit est la justification non seulement de conditions privilégiées, comme celles que sanctionne le Concordat, mais d'interventions de la papauté elle-même dans la situation italienne. Souvent même on a cherché à rendre ces interventions plus efficaces en majorant leur qualification formelle, et donc en les présentant comme des actes du gouvernement ou du magistère universel de l'Eglise.

7. Je renvoie à mon article « La condamnation des communistes en 1949 », *Concilium* 107 (1975), pp. 113-123.

les conditions politiques italiennes traitées comme facteur déterminant pour l'Église universelle

Cet état de choses introduit directement au cœur d'une des dimensions constantes de la papauté romaine après la fin du pouvoir temporel en 1870. Il semble, en effet, que la possession séculaire d'une souveraineté territoriale ait laissé une trace très profonde et lente à se résorber. Il s'agit de la conviction que les conditions politiques de Rome et de l'Italie constituent un facteur interne à la situation de la papauté, en représentant donc un élément, et, comme telles, appartiennent à la condition de l'Église universelle. Paradoxalement, on pourrait dire que la fin du pouvoir temporel des papes a conduit inconsciemment à un « temporalisme » beaucoup plus consistant et pénétrant, établissant une interdépendance de fait entre le Saint-Siège et la situation politique italienne. La forme la plus explicite de cette corrélation s'est manifestée après la Seconde Guerre mondiale dans la symbiose opérée entre le Vatican et la Démocratie chrétienne⁸.

Ceci s'est exprimé en une grande quantité d'actes qui, de temps en temps, se présentent avant tout comme des limitations de l'autonomie et de la responsabilité de l'Église italienne (qu'on se rappelle que la conférence épiscopale italienne n'a pu s'organiser pleinement qu'en 1965 !), d'expérimentation en Italie d'orientations ecclésiales destinées à devenir normatives pour l'Église universelle (de ce point de vue, un cas typique : l'Action catholique), d'engagement direct du magistère papal (comme certaines interventions en faveur de l'unité politique des catholiques italiens aux élections). Par delà les divers aspects de ces actes, il faut en saisir l'élément commun : la préoccupation, précisément, que soit réalisé ou maintenu le plus grand contrôle possible de la situation politique italienne, avec le prix que tout cela peut coûter au regard de l'image authentique du ministère de Pierre.

8. Une étude partielle mais très analytique d'E. DI NOLFO, « La Civiltà Cattolica e le scelte di fondo della politica estera nel secondo dopoguerra », *Storia et politica*, 1971, pp. 263-315, fournit une très bonne documentation sur cette symbiose que A. ADDONE, s.j., avait exprimée, en 1949, en ces termes : « Le peuple italien doit se convaincre que ses intérêts véritables et que sa prospérité sont inséparables de ceux du pape... L'Italie, pour qu'elle soit forte, glorieuse, libre et indépendante, il est nécessaire qu'elle soit toujours unie et solidaire avec le pape. » (*ibid.*, p. 263).

les conditionnements inévitables ne rendent pas fatale une telle situation

Cependant, celui qui se livre à cette analyse a le devoir de tirer au clair la mesure selon laquelle il estime qu'un tel état de choses n'est pas la conséquence inévitable de la situation terrestre et historique de l'Eglise et, en particulier, du Saint-Siège. Une réponse adéquate peut être formulée à deux niveaux : avant tout en vérifiant concrètement l'existence d'actes significatifs échappant à cette logique ; en second lieu, en approfondissant les causes du conditionnement lui-même.

La vérification concrète est très facile : qu'il suffise de rappeler aussi bien des actes motivés par des situations différentes de celle de l'Italie⁹ que des actes d'inspiration et de signification authentiquement universelles. Comme exemple le plus frappant, de ce point de vue, on peut retenir la convocation par le pape Jean XXIII du concile Vatican II, qui a correspondu par ailleurs à une phase de désengagement du Saint-Siège par rapport aux événements d'Italie. Il est relativement plus difficile d'identifier les causes profondes pour lesquelles le Saint-Siège se trouve si solidement lié à la situation italienne.

mieux distinguer les niveaux propres des diverses interventions

Sans aucun doute, on doit avant tout regretter que ne soient pas suffisamment distingués les champs d'intervention : c'est ainsi que des actes du pape sont souvent présentés ou supposés comme des actes du chef de l'Eglise catholique ou du patriarche de l'Occident, alors qu'ils ne sont que des actes de Rome ou, tout au plus, du primat d'Italie. De ce point de vue, la situation s'est nettement détériorée après la disparition des Etats de l'Eglise, car jusqu'en 1870 du moins, les actes politiques du pape en tant que souverain temporel étaient nettement distingués des actes ecclésiastiques. Il faut ajouter qu'après le premier concile du Vatican, à la suite de l'accent mis sur les prérogatives papales de primauté et d'infaillibilité, on a assisté à un envahissement croissant de la qualification universelle du pape au détriment des mesures de portée plus restreinte.

9. La référence historique classique est celle d'Avignon et de l'entrée de la politique française dans la papauté. Pour notre époque, les exemples importants ne manquent pas, comme les pressions exercées par les Etats-Unis d'Amérique pour le désaveu des prêtres ouvriers ou encore le conditionnement auquel ont été soumises les Eglises latino-américaines en raison des financements provenant de l'épiscopat de la République fédérale allemande.

giuseppe alberigo

Avec Jean XXIII seulement, il y eut un effort, significatif mais bref, pour que soit reconnue également une autonomie aux zones plus limitées de son service (synode romain, actes pastoraux à Rome : prisons, malades, etc.). Evidemment, les choses sont toutes différentes selon que les élections à Rome préoccupent simplement l'évêque de l'Eglise romaine ou selon qu'elles touchent le pape et avec lui, du moins indirectement, l'Eglise universelle.

éliminer le « néo-temporalisme »

Un autre genre de cause tient à ce que la papauté n'a pas encore parfaitement éliminé les intérêts d'ordre temporel. Il est clair que nous sommes bien loin de Jules II della Rovere, qui, au début du XVI^e siècle, parcourait l'Italie à la tête d'une armée pour rétablir les domaines temporels de l'Eglise, et aussi de Sixte V qui, quelques décennies plus tard, tentait de rétablir l'ordre à Rome par le moyen de nombreuses et impitoyables exécutions publiques de malfaiteurs. Mais il est clair également que l'actuel « temporalisme » de la papauté, dans la mesure où il est moins voyant, est encore plus insidieux, car il se trouve être beaucoup plus inséparable de l'activité spirituelle. C'est à ce « temporalisme » qu'il faut attribuer la faiblesse du Saint-Siège face à la situation italienne, dont la dialectique tend à entraîner le gouvernement ecclésiastique. On peut remarquer qu'en raison de sa fragilité interne, ce n'est pas la situation politique italienne qui a l'initiative des conditionnements en direction du Saint-Siège, mais c'est presque toujours l'inverse.

clarifier le rapport « papauté / rome-italie »

Ceci met en évidence que le point central de notre analyse n'a pas tellement trait au fait que la papauté soit en Italie et, depuis des siècles, italienne, mais concerne plutôt le caractère politique et temporel dont est grevé le rapport papauté-Italie, avant tout à l'initiative du pape lui-même. Il y a là, semble-t-il, l'effet d'un attachement tenace du Siège romain à la politisation, qui remonte, comme on sait, aux siècles qui ont suivi l'Empire romain d'Occident. Il ne faut pas non plus sous-estimer le rôle joué par la transposition mystique du rapport Rome-papauté, qui a connu aussi un important développement historique¹⁰. Quand, par exemple,

10. Je rappelle l'intéressante documentation médiévale recueillie par J. BENZINGER, *Invectiva in Romam. Romkritik im Mittelalter vom 9. bis zum 12. Jahrhundert*, Lübeck-Hambourg, 1968.

on parle de Rome comme de la « Cité de Dieu » ou qu'on affirme une « transfiguration spirituelle de Rome », on situe le rapport en dehors de la réalité historique et on l'expose à toutes sortes de mystification et de corruption idéologique. De soi, semblable transposition mystique, il faut le reconnaître, est suscitée par une requête de spiritualisation de ce rapport avec une réalité territoriale aussi évocatrice que Rome. Mais pour quelles raisons pareille requête a-t-elle abouti à un résultat aussi contradictoire ? Il me semble difficile, pour une réponse valable, de ne pas s'attaquer directement à ce qui caractérise la papauté moderne: l'absence, de la part du pape, d'une relation de communion avec « *tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome, saints par l'appel de Dieu* » (Rm 1, 7), et donc d'une relation capable d'engendrer un rapport de solidarité dans le salut et de service pastoral effectif¹¹. Dans la mesure où l'évêque de Rome ne réalise pas un rapport de cette nature, tous les autres rapports possibles sont nécessairement dépourvus de fondement et de contexte ; ils tendent à déborder leur nature et à devenir « monstrueux », c'est à dire déformés, non pas à être occasion d'amour du Christ et de conversion pour l'Eglise, mais de tentations et de provocations.

III

le cœur de la question : la dimension « communionnelle » de l'église

A la lumière de ces considérations, la nature romaine ou italienne de la papauté constitue un élément accessoire et insignifiant. Ce qu'il y a de dévié et d'impropre dans ces conditionnements dépend de l'absence d'un rapport fort et significatif au niveau de la *koinonia* ; partout où se retrouverait semblable absence (à Avignon, Paris ou Berlin, Moscou ou Constantinople, New-York ou New-Delhi), les mêmes inconvénients se reproduiraient.

11. Sur l'importance théologique et pastorale de l'exigence pour le pape qu'il soit effectivement évêque de Rome, je renvoie aux essais de H. M. LEGRAND, « Ministère romain et ministère universel du pape. Le problème de son élection », et de R. LA VALLE, « Engagement du pape en tant qu'évêque de Rome », publiés dans le volume indiqué à la note suivante.

un universalisme (« catholicisme ») abstrait

Nous nous trouvons donc devant un problème proprement ecclésial et il n'est pas surprenant qu'il comporte des implications ecclésiologiques considérables. Celles-ci ont trait à une conception de l'Eglise qui exalte la dimension universelle et voit dans la papauté le couronnement et, en même temps, l'instrument de cette dimension. Les conditionnements italiens que la papauté subit découvrent un revers intéressant de l'universalisme et montrent comment cet universalisme relève en grande partie d'une affirmation abstraite, qui n'empêche pas l'Eglise de tomber, souvent à son insu, dans les limites et les inconvénients dont on charge volontiers la conception « locale ». Analogiquement, on peut observer que la centralisation extrême poursuivie dans l'Eglise catholique au cours de ces derniers siècles, au profit du Saint-Siège, a souvent pour effet d'établir à l'avance une possibilité de conditionnement de l'Eglise entière par le conditionnement de son centre de décision. On a réduit les chances d'impact concret de l'Eglise sur les diverses situations humaines locales pour y substituer uniquement la rencontre entre l'Eglise et une telle situation selon ce qu'elle se trouve être à Rome. Il ne serait pas étranger au sujet — mais hors des limites de cette étude — d'examiner les cas de conditionnements exercés efficacement par le Saint-Siège sur les orientations de l'Eglise universelle à partir de situations et d'initiatives italiennes.

les réformes proposées jusqu'ici par la papauté ne touchent pas cette ecclésiologie « universaliste »

Il est significatif que les correctifs proposés respectivement par Pie XII et Paul VI à l'influence italienne sur l'Eglise universelle soient rigoureusement demeurés, dans l'un et l'autre cas, à l'intérieur de l'ecclésiologie universaliste. Aussi bien dans la supranationalité de l'Eglise que dans l'internationalisation de ses organismes centraux, on évite soigneusement de s'affronter aux dimensions structurelles du problème. On part d'un diagnostic minimisant selon lequel l'Eglise souffre d'une inadaptation accidentelle, « l'italianisation », et l'on recourt à des thérapies marginales. Par contre, on n'a prêté encore aucune attention aux suggestions faites de chercher dans l'ecclésiologie universaliste, dans la concentration et dans

influence de la situation italienne

l'exercice personnel poussé à l'extrême du service papal, les causes profondes de la pathologie que l'on voulait guérir¹².

Un auteur italien a écrit que, selon le Saint-Siège, « *les Alpes s'élèvent parfois jusqu'à toucher le ciel* »¹³. L'image veut symboliser un manichéisme qui est loin d'être déclinant dans la papauté et selon lequel, face à un monde déchristianisé et hostile, toujours plus débordant et agressif, survit une terre « sacrée » et « pure » que l'Église ne peut perdre et qu'elle doit défendre à tout prix. Cet appel au caractère sacré de Rome, et indirectement de l'Italie, exprime la nostalgie d'une restauration combien chimérique du passé ; on y entend les échos du *Syllabus*, bien plus que les accents prophétiques de *Gaudium et Spes* de Vatican II.

*Traduit de l'italien
par Robert Soullard*

giuseppe alberigo

12. C'est dans cette perspective que se sont placés les collaborateurs du fascicule spécial de *Concilium* consacré au **Renouveau ecclésial et service papal à la fin du XX^e siècle** : 108 (1975), avec la collaboration de G. Alberigo, W. Kasper, H. M. Legrand, Y. Congar, B. Tierney, R. La Valle, E. Lanne, J. J. von Allmen, J. Coulson, J. Kerkhofs, G. Sereti et L. Sartori. Ce fascicule contient tout un matériel qui pourra tracer le programme du prochain pontificat.

13. A. C. JEMOLO, *Chiesa e stato in Italia negli ultimi cento anni*, Torino, 1955, pp. 540-541.